

# CAP//PREVOYANCE

## CAP-COMMUNICATION – Exercice 2013



Immeubles chemin Ami-Argand 9-11 à Versoix – après travaux de rénovation  
Photo : Claudio Merlini

CAP PRÉVOYANCE

Rue de Lyon 93 – Case postale 123 – 1211 Genève 13 – T 022 338 10 10 – F 022 338 10 01  
info@cap-prevoyance.ch – www.cap-prevoyance.ch



## Thèmes abordés

Informations pratiques .....	p. 5
Message du Conseil de Fondation de CAP Prévoyance .....	p. 6
Quelques chiffres clés au 31 décembre .....	p. 8
Quelques chiffres clés montrant l'impact du nouveau plan de prévoyance et des apports des employeurs sur les CPI .....	p. 9
Administration .....	p. 10
Transfert dans CAP Prévoyance au 1er janvier 2014 .....	p. 12
Gestion de la fortune .....	p. 14
Santé financière .....	p. 15
Comptes annuels .....	p. 18
Les placements et leur performance .....	p. 20
Gouvernance .....	p. 27
Contentieux .....	p. 28
Prévoyance professionnelle / activité assurance .....	p. 30
Organisation .....	p. 36





## Informations pratiques

Nous avons le plaisir de vous présenter une synthèse du rapport d'activité annuel, exposant les principaux événements et résultats de 2013, et faisant ainsi ressortir l'essentiel de la situation de l'institution.

### Site internet

[www.cap-prevoyance.ch](http://www.cap-prevoyance.ch) offre des informations pratiques sur la Fondation, son fonctionnement, ses activités, ainsi que sur les plans de prévoyance appliqués et plus généralement sur le 2ème pilier. Il permet également de télécharger tous les documents et formulaires utiles, notamment la présente version du CAP-COMMUNICATION.

### Rapport d'activité annuel complet 2013

Les personnes qui le souhaitent peuvent obtenir la version complète du rapport d'activité annuel en le téléchargeant sur le site internet, ou en le commandant par courriel à l'adresse [info@cap-prevoyance.ch](mailto:info@cap-prevoyance.ch), par téléphone au 022 338 10 10, ou encore par fax au 022 338 10 01.

L'Administration de CAP Prévoyance se tient également à disposition pour toute information complémentaire.

### Précisions terminologiques

Tous les titres et toutes les fonctions mentionnés dans ce document s'entendent au masculin et au féminin. Le masculin a été systématiquement utilisé pour simplifier la rédaction et faciliter la lecture.

\* \* \* \*

## Message du Conseil de Fondation de CAP Prévoyance

Au 31 décembre 2013, la CAP a clôturé ses comptes mais également son activité puisqu'elle est devenue une Fondation de droit public dénommée CAP Prévoyance. Ainsi, au 1<sup>er</sup> janvier 2014, tous ses actifs et passifs ont été transférés et répartis, proportionnellement aux engagements de prévoyance respectifs, entre ses deux caisses de prévoyance internes (ci-après CPI), soit la CPI Ville de Genève & autres communes et la CPI SIG.

Les anciennes instances de la CAP ayant été dissoutes au 31 décembre 2013, c'est donc aujourd'hui le Conseil de Fondation de CAP Prévoyance qui a l'avantage de vous présenter les comptes 2013, transmis par la CAP « en héritage ».

Pour cet exercice particulier, fruit d'une transition majeure, le Conseil de Fondation a décidé de vous présenter non seulement le bilan et le compte d'exploitation de clôture, arrêtés au 31 décembre 2013, mais également les bi-

lans « d'entrée » de CAP Prévoyance pour les deux CPI.

Grâce à ces informations, vous pourrez vous rendre compte de la situation financière induite par le passage à la Fondation de droit public.

Les changements ont porté sur la structure juridique, le plan de prévoyance, les données techniques et les apports financiers des employeurs affiliés. Ainsi, pour l'ancienne CAP, 2013 a été une année particulièrement dense.

Le Conseil de Fondation tient ici à remercier chaleureusement toutes celles et tous ceux qui ont œuvré, sans compter, tout au long de l'année 2013 pour faire aboutir les changements, mettre en place les outils nécessaires à la gestion de la future structure de CAP Prévoyance, tout en assurant l'activité opérationnelle. Sans ce travail en amont, mené avec rigueur et célérité, la transition aurait été un exercice bien difficile à réussir.

Grâce à cette implication de chacune et de chacun, CAP Prévoyance a repris une institution, non seulement dotée des moyens pour poursuivre la gestion, mais également présentant de très bons résultats financiers.

Ainsi, les états financiers de l'année 2013 sont particulièrement satisfaisants avec une performance réjouissante de +9,91%. Ce très bon résultat est à souligner dans un contexte économique qui reste difficile, très fluctuant et peu prévisible.

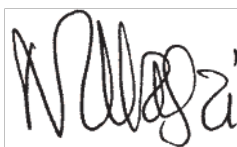
C'est donc une entité saine et ayant parfaitement rempli ses objectifs de gestion qui a été transférée à CAP Prévoyance.

Le Conseil de Fondation entend bien poursuivre, avec la même diligence, le travail nécessaire à une bonne gouvernance et au maintien de l'équilibre financier permettant de remplir les objectifs fixés de droit à la retraite. Il s'engage à cette fin, conscient que l'environnement de la prévoyance professionnelle, sans cesse en mouvement, présente toujours de nouveaux défis.

AU NOM DU CONSEIL DE FONDATION



Sandrine SALERNO  
Présidente



Norma MAGRI  
Directrice

Genève, le 20 juin 2014

## Quelques chiffres clés au 31 décembre

	2013	2012
Rendement global du patrimoine	9.91%	8.19%
Bilan	CHF 3'219 mios	CHF 2'810 mios
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	CHF 3'671 mios	CHF 3'571 mios
Part de financement en répartition (20%)	CHF 734 mios	CHF 714 mios
Degré de couverture	82.11%	77.76%
Réserve de fluctuation de valeurs sur la base de l'objectif statutaire de 80%	CHF 77 mios	-
Cotisations et prestations d'entrée encaissées	CHF 165 mios	CHF 166 mios
Prestations et versements anticipés versés	CHF 201 mios	CHF 196 mios
Nombre d'assurés actifs	7'337	7'258
Nombre de bénéficiaires de pensions	4'528	4'407
Rapport assurés actifs / bénéficiaires de pensions	1.62	1.65

## Quelques chiffres clés montrant l'impact du nouveau plan de prévoyance et des apports des employeurs sur les CPI (bilans d'ouverture)

	CPI "Ville de Genève et autres communes"		CPI "SIG"	
	Avant changement plan et apports des employeurs	Après changement plan et apports des employeurs	Avant changement plan et apport de l'employeur	Après changement plan et apport de l'employeur
Apports des employeurs	CHF 170.6 mios		CHF 488.8 mios *	
Fortune en valeur nette	CHF 2'031.4 mios	CHF 2'202 mios	CHF 982.7 mios	CHF 1'471.5 mios
Part de la fortune en valeur nette	67.40%	59.94%	32.60%	40.06%
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	CHF 2'474 mios	CHF 2'647.6 mios	CHF 1'196.9 mios	CHF 1'268.6 mios
Part des capitaux de prévoyance et provisions techniques	67.40%	67.61%	32.60%	32.39%
Degré de couverture	82.11%	83.17%	82.11%	116.00%
Nombre d'assurés actifs	5'649		1'688	
Nombre de bénéficiaires de pensions	3'238		1'290	
Rapport assurés actifs / bénéficiaires de pensions	1.74		1.31	

\* apport réalisé sous forme d'une dette d'assainissement sur 7 ans

## Administration

### Création de CAP Prévoyance

L'année 2013 a été essentiellement consacrée aux procédures nécessaires à l'adoption du projet de loi, des statuts et règlements permettant de constituer la CAP - Fondation intercommunale de prévoyance de droit public de la Ville de Genève, des Services Industriels de Genève et des communes genevoises affiliées, ainsi que d'autres employeurs affiliés conventionnellement.

Cette nouvelle entité comprend deux caisses de prévoyance internes (ci-après CPI), et est devenue une Fondation à caractère collectif. Sa constitution a également nécessité, pour correspondre aux contraintes légales, des changements de plans de prévoyance et l'adaptation des paramètres techniques.

Après avoir été approuvée par l'ensemble des délibératifs communaux, la loi cantonale constituant la Fondation a été approuvée par le Grand Conseil le 28.06.2013.

L'intitulé complet de la Fondation étant difficilement utilisable au quotidien, le choix de l'identité visuelle s'est porté sur « CAP Prévoyance ».

Dès lors que la loi était adoptée, les instances de la Caisse se sont concentrées sur la mise en place des organes et structures nécessaires à la gestion de la nouvelle Fondation.

Ainsi, de septembre à décembre 2013 se sont déroulées les élections des représentants des assurés et les désignations des représentants des employeurs pour siéger au sein de CAP Prévoyance. La liste des représentants est disponible sur le site internet ainsi que dans le rapport d'activité complet.

En date du 5 décembre 2013, les Organes de CAP Prévoyance ont été formellement constitués. Ils ont adopté les actes nécessaires au démarrage de la nouvelle Fondation dès le 1<sup>er</sup> janvier 2014, notamment pour les règlements d'organisation et de placement.

Compte tenu des systèmes de financement différents des CPI, des stratégies de placement, propres à chacune d'entre elles, ont également été adoptées.

L'ensemble du processus de constitution de CAP Prévoyance et les changements de plans adoptés ont fait l'objet de plusieurs séances d'information, ainsi que d'un courrier explicatif en juin 2013 accompagnant les fiches d'assurance comparatives,

adressé à l'ensemble des assurés actifs.

Enfin, un site internet dédié au projet et des newsletters ont régulièrement communiqué sur l'avancement des travaux.

## Organigramme des Organes de CAP Prévoyance



## **Transfert dans CAP Prévoyance au 1er janvier 2014**

L'ensemble des actifs et passifs de la CAP - Caisse d'assurance du personnel - a été transféré au 01.01.2014 à CAP Prévoyance, par succession universelle.

Ce transfert a entraîné la sortie de l'ensemble des assurés et pensionnés de l'ancien plan de prévoyance, et une réaffiliation dans les nouveaux plans de prévoyance.

Les assurés (actifs et pensionnés) de la Ville de Genève et des Communes, ainsi que d'autres institutions communales, ont intégré la CPI « Ville de Genève et les autres communes genevoises » appliquant un système de financement en capitalisation partielle avec garantie des communes affiliées.

Les assurés (actifs et pensionnés) de SIG ont intégré la CPI « Services Industriels de Genève » appliquant un système de financement en capitalisation complète.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2014, les bilans d'ouverture des CPI ont donc été réalisés.

Les pensionnés ont été répartis dans les CPI qui correspondent à leur anciens employeurs sans changement aucun en ce qui concerne les prestations versées.

### **Bilans d'ouverture des CPI**

Conformément aux statuts adoptés, les actifs et passifs de la CAP ont été répartis entre la CPI « Ville de Genève et les autres communes genevoises » ci-après CPI « VGE/Communes » et la CPI « Services Industriels de Genève », ci-après CPI « SIG », proportionnellement aux engagements de prévoyance de chacune d'entre elles, après constitution d'un capital administratif propre à la Fondation de CHF 100'000.--.

Le partage se présente ainsi :



> Total des engagements de prévoyance :	CHF	3'670.9 mios	
> Engagements de prévoyance des SIG :	CHF	1'196.9 mios	(32,6%)
> Engagements de prévoyance des autres employeurs intégrant la CPI « VGE/Communes »	CHF	2'474.0 mios	(67,4%)

La fortune de prévoyance a ainsi été répartie de la manière suivante :

Total de l'actif	CHF	3'219.4 mios	
./. Capital de fondation initial	CHF	0.1 mios	
./. Dettes	CHF	203.9 mios	
./. Compte de régularisation passif	CHF	1.3 mios	
= <b>Fortune de prévoyance</b>	<b>CHF</b>	<b>3'014.1 mios</b>	
Dont CPI « VGE/Communes »	CHF	2'031.4 mios	(67,4%)
Dont CPI « SIG »	CHF	982.7 mios	(32,6%)

Cette même fortune, majorée des apports extraordinaires des employeurs, respectivement de la dette d'assainissement pour les SIG, s'établit, au 01.01.2014, comme suit :

Fortune de prévoyance initiale CPI « VGE/Communes »	CHF	2'031.4 mios	
+ Apports extraordinaires	CHF	170.6 mios	
= <b>Fortune de prévoyance CPI « VGE/Communes »</b>	<b>CHF</b>	<b>2'201.9 mios</b>	
Fortune de prévoyance initiale CPI « SIG »	CHF	982.7 mios	
+ Apports extraordinaires	CHF	488.8 mios	
= <b>Fortune de prévoyance CPI « VGE/Communes »</b>	<b>CHF</b>	<b>1'471.5 mios</b>	

Parallèlement, les passifs respectifs des bilans d'ouverture des CPI ont été ajustés en ce qui concerne les capitaux de prévoyance, ainsi que les provisions techniques (engagements de prévoyance), pour tenir compte des nouveaux plans de prévoyance entrant en vigueur au 01.01.2014 et du changement, à cette même date, des bases techniques, ainsi que du taux d'intérêt technique pour les pensionnés.

## Gestion de la fortune

### Evolution générale des marchés

L'année 2013 a été marquée par un retour de confiance des investisseurs pour les marchés actions des pays développés.

Inversement, les marchés émergents ont été touchés par des ralentissements économiques dans leur zone. Les marchés obligataires ont été affectés par des craintes sur les politiques monétaires, conduisant à des tensions sur les taux longs.

Dans cet environnement, les classes d'actifs ont connu des évolutions contrastées.

Les actions suisses et celles des pays développés ont enregistré des hausses respectives de +24,6% et de +23,1%, les actions des pays émergents ont baissé de -5,4%. Les obligations suisses ont connu une baisse de -2,9%, et les obligations en devises étrangères de -5,4%.

Quant à l'évolution des devises par rapport au franc suisse, 2013 a été marquée par une hausse de +1,5% de l'Euro et de +1,0%

pour la £, alors que les autres devises principales ont connu des baisses de -2,8% pour le \$, et de -20,1% pour le Yen suite aux interventions de la Bank of Japan (BOJ).

Enfin, l'immobilier géré en direct en Suisse a continué à bien se comporter, profitant toujours d'un environnement de taux maintenus à bas niveau.

### Performance globale

Le rendement global de la fortune en 2013 s'est élevé à **+9,91%**.

Ce très bon résultat est supérieur à l'indice de référence stratégique de la CAP (+9,25%), et à l'indice Pictet LPP40 (+7,8%), et se situe dans la moyenne supérieure des résultats des caisses de pensions suisses pour 2013.

Il s'explique par une allocation des actifs plus exposée aux marchés actions que l'indice de référence stratégique, et des performances supérieures aux indices dans différentes classes d'actifs.

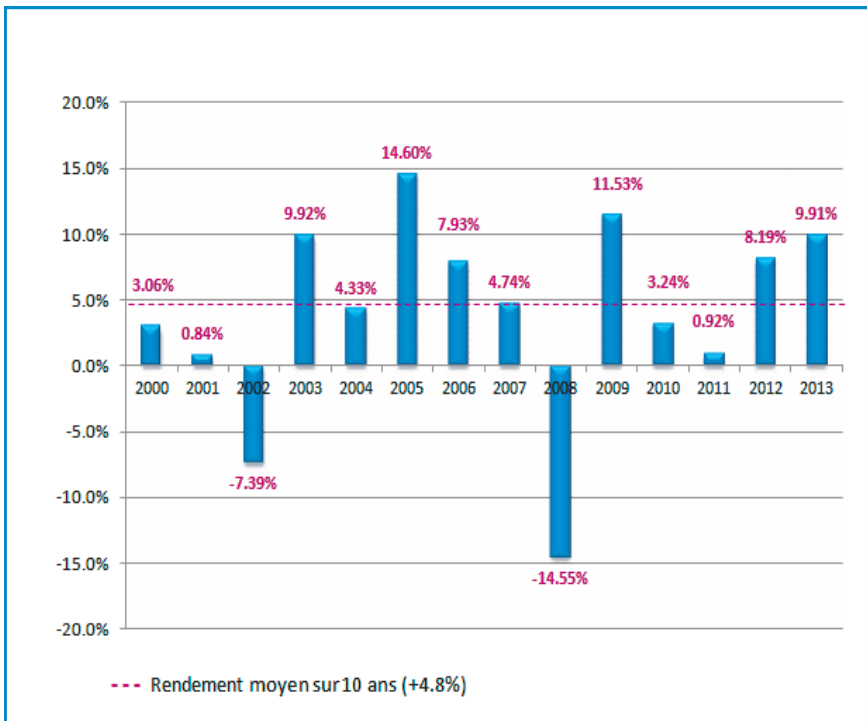
## Santé financière

### Degré de couverture et équilibre financier

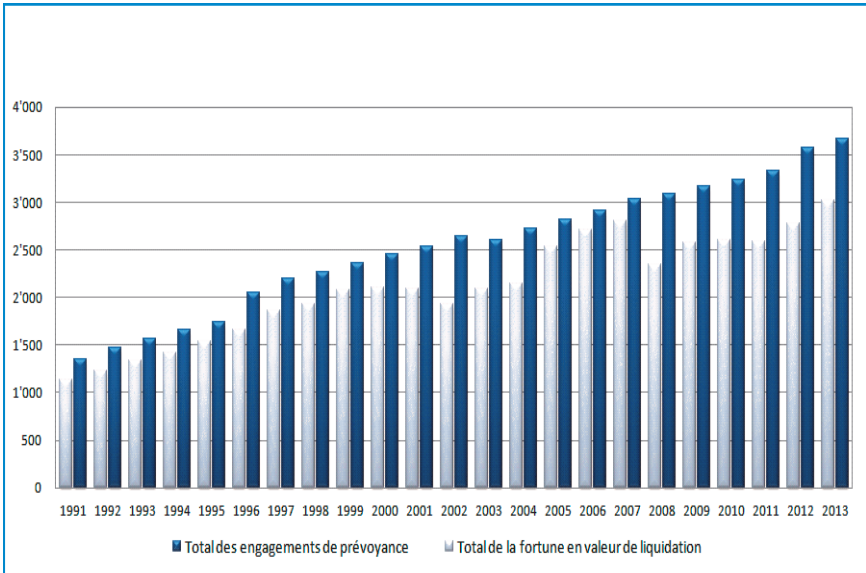
Au 31 décembre 2013, le degré de couverture était de **82,11 %** (contre 77,76% en 2012). Ce résultat comprend les provisions créées pour adaptation des bases techniques.

Ces provisions ont été dissoutes au 1<sup>er</sup> janvier 2014 ensuite du transfert des actifs et des passifs à CAP Prévoyance, de la mise en œuvre des nouveaux plans de prévoyance et des nouvelles bases techniques, ainsi que de l'abaissement du taux d'intérêt technique pour les pensionnés.

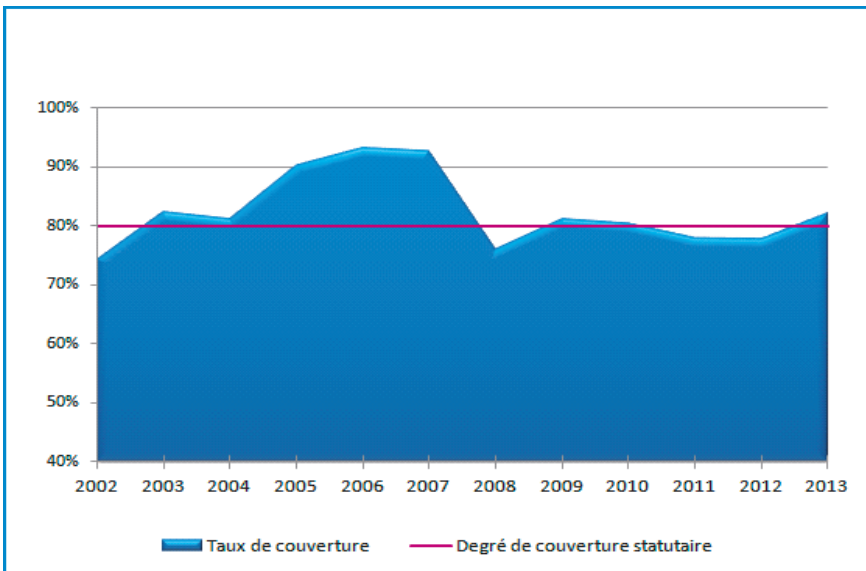
### Rendement global de la fortune de 2000 à 2013



## Evolution des engagements de prévoyance et de la fortune en valeur de liquidation depuis 1991 (en CHF millions)



## Evolution du degré de couverture en valeur de liquidation de 2002 à 2013



## Réserve de fluctuation de valeurs

Le rendement global a permis de compenser les dépenses de prévoyance et a été suffisant pour permettre de reconstituer une réserve de fluctuation de valeurs à hauteur de CHF 77,47 mios.

La réserve de fluctuation de valeurs représentait ainsi, au 31.12.2013, 2,57% de la valeur des actifs nets de la Caisse et 14,69% de la valeur cible définie à CHF 527,48 mios selon le règlement de placement en vigueur en 2013. La capacité de risque de la Caisse se trouvait donc toujours réduite.

## Transparence des coûts

Depuis 2013, la législation fédérale impose aux institutions de prévoyance de présenter les frais de gestion de la fortune de manière transparente et d'indiquer la proportion de transparence des placements.

Ainsi, les comptes d'exploitation sont désormais présentés avec des résultats bruts par classe d'actifs et les frais de gestion sont distinctement indiqués pour définir le résultat net. Le taux de transparence des placements de la Caisse, attesté par l'organe de révision, est de 100%.

De manière consolidée, la totalité des frais de gestion de fortune, y compris les frais de Secrétariat imputés aux valeurs mobilières et immobilières, représentent 0,56% de l'évaluation pondérée de la fortune globale de la CAP en 2013.

## Comptes annuels

La présentation des comptes a volontairement été simplifiée et les montants ont été arrondis pour une meilleure lecture. La version détaillée des comptes, établie conformément à la norme Swiss GAAP RPC 26, figure dans le rapport annuel d'activité complet.

Les apports extraordinaires versés par les employeurs et déjà encaissés au 31.12.2013 ont été « neutralisés » par une inscription au passif du bilan, ce qui explique le poste « passifs divers ».

### BILAN AU 31 DECEMBRE

	2013 CHF	2012 CHF
<b>ACTIF</b>		
Liquidités et réalisable à court terme	398'821'050	139'730'798
Obligations et prêts en CHF	146'021'691	152'875'253
Obligations en devises	191'048'749	171'370'095
Actions suisses	457'950'440	366'158'854
Actions étrangères et marchés émergents	701'652'077	583'928'645
Placements non traditionnels	141'257'036	233'405'721
Immeubles	1'175'140'685	1'147'183'336
Actifs divers	7'517'200	14'923'276
<b>Total de l'actif</b>	<b>3'219'408'928</b>	<b>2'809'575'978</b>
<b>PASSIF</b>		
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	3'670'889'138	3'571'008'972
Part de financement en répartition (-20%)	-734'177'828	-714'201'794
Réserve de fluctuation de valeurs	77'470'544	-
Passifs divers	205'227'074	32'921'542
Fortune libre / découvert	-	-80'152'742
<b>Total du passif</b>	<b>3'219'408'928</b>	<b>2'809'575'978</b>

L'excellent rendement a permis de compenser les dépenses de prévoyance et a été suffisant pour permettre de reconstituer une réserve de fluctuation de valeurs (ci-après RFV) à hauteur de CHF 77,47 mios.

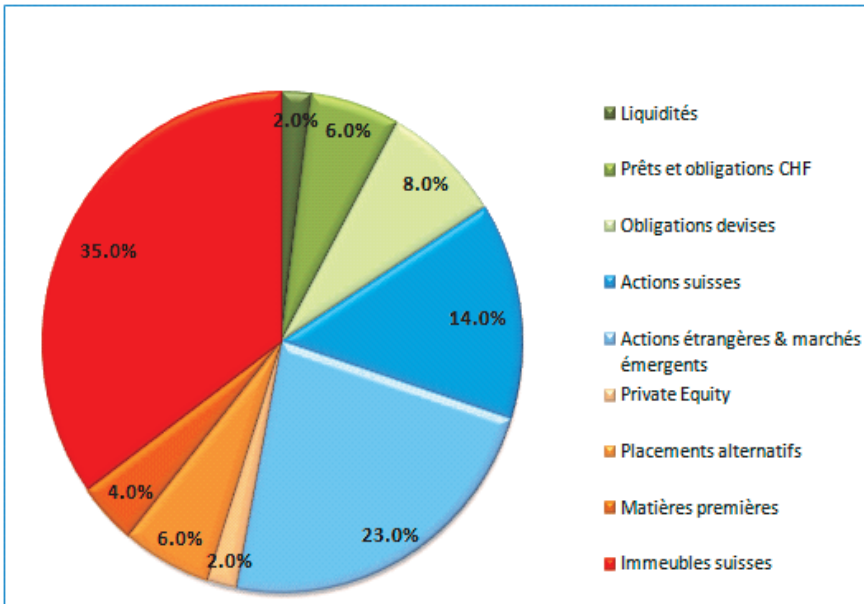
Sa valeur cible devant s'élever à CHF 527,48 mios, la RFV représente donc, au 31.12.2013, 2,57% de la valeur des actifs nets de la Caisse et 14,69% de la valeur cible.

### COMPTE D'EXPLOITATION AU 31 DECEMBRE

	2013 CHF	2012 CHF
Cotisations, apports et prestations d'entrée	165'189'440	165'969'038
Prestations réglementaires et prestations de sortie	-200'638'902	-195'531'151
Variation des capitaux de prévoyance et provisions techniques	-79'904'133	-191'204'839
Contribution légale au fonds de garantie	-581'479	-539'189
<b>Résultat net de l'activité de prévoyance</b>	<b>-115'935'074</b>	<b>-221'306'141</b>
Résultat net des placements	252'104'814	189'792'218
Variation de la valeur financière des immeubles	23'544'373	23'902'548
Variation des provisions non techniques	-	-
Autres produits	103'535	89'736
Autres charges	-80'700	-544'236
Frais d'administration	-2'113'662	-1'939'603
<b>Excédent de produits / de charges (-) avant variation de la réserve de fluctuation de valeurs</b>	<b>157'623'286</b>	<b>-10'005'478</b>
Variation de la réserve de fluctuation de valeurs	-77'470'544	
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>80'152'742</b>	<b>-10'005'478</b>

# Les placements et leur performance

## Stratégie de placement 2013



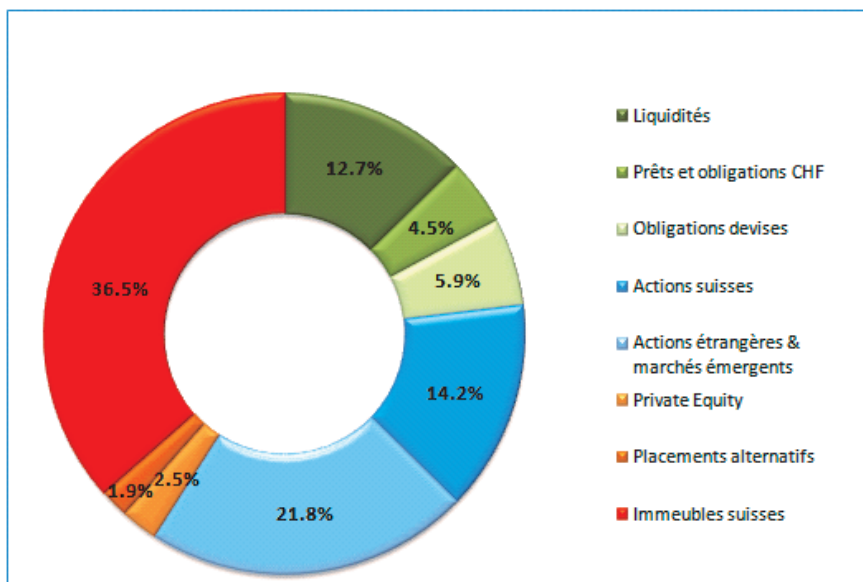
### Répartition de la fortune au 31.12.2013

Toutes les classes d'actifs se situaient dans les limites définies par la stratégie de placement. L'allocation des actifs de la Caisse est restée à un niveau relativement neutre, avec une proportion d'actifs risqués (actions suisses, private equity) légèrement supérieure à l'objectif stratégique.

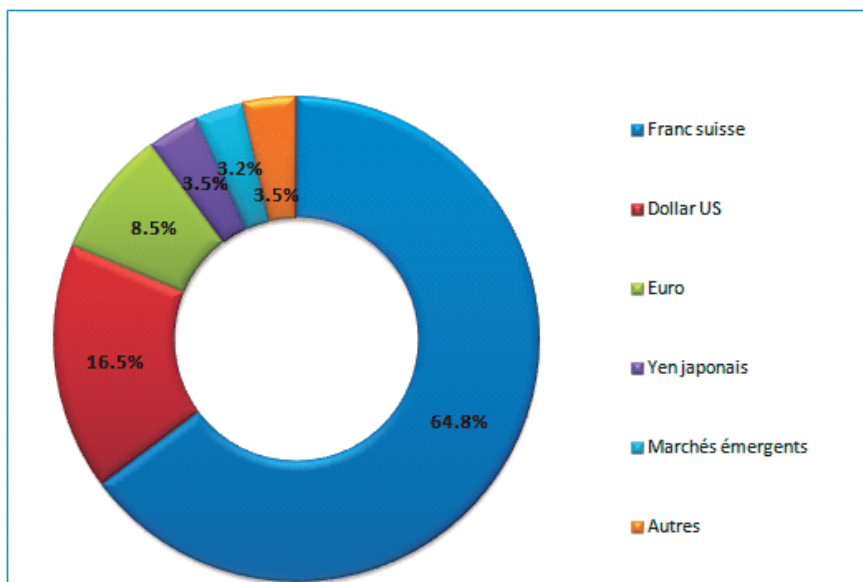
En effet, suite à l'importante hausse des marchés actions, la part des actions suisses et des actions étrangères s'est rapprochée progressivement des points neutres de la stratégie de placement (léger dépassement pour les actions suisses).



## Répartition de la fortune au 31.12.2013



## Répartition monétaire au 31.12.2013



## Révision de la stratégie de placement et du règlement de placement

Pour répondre à la nouvelle structure et au financement des CPI constituées, une étude pour définir les stratégies de placement propre à chacune des CPI a été confiée à un consultant spécialisé. Cette étude – basée sur les données et engagements des CPI, les différentes classes d’actifs, des hypothèses de risques et de rendements, et les recommandations du consultant – a permis de définir les stratégies de placement des CPI dès 2014.

Ces nouvelles stratégies ont été mises en annexe du nouveau règlement de placement adopté pour CAP Prévoyance et entré en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2014. Ces documents sont sur le site internet de CAP Prévoyance.

## Mise en place d’un fonds institutionnel « CAPACITY »

Pour pouvoir mettre en œuvre les deux stratégies de placement propres à chacune des CPI, tout en assurant une gestion commune des placements, un fonds institutionnel commun, dédié à CAP Prévoyance a été mis en place.

Ce fonds est subdivisé en compartiments pour permettre aux CPI d’investir dans des parts de compartiments en fonction de leurs allocations stratégiques respectives.

Le contrat de fonds réglementant le fonctionnement, en particulier en matière de politique de placement, de restriction d’investissement, et d’évaluation des placements a été approuvé par la FINMA en septembre 2013.

La gestion de ce fonds est suivie par l’administration, et contrôlée par le Conseil de Fondation. Le fonds institutionnel ainsi constitué a été nommé « Capacity ».

Son lancement a eu lieu fin octobre et les portefeuilles concernés ont été intégrés dans les compartiments respectifs. Ainsi, plus de 95% des valeurs mobilières de la Caisse sont désormais intégrés dans le fonds institutionnel Capacity.

Seuls les portefeuilles en fonds hypothécaires, en private equity et en positions résiduelles de hedge funds n’ont pas été inclus et sont gérés séparément.

## Gestion des valeurs mobilières

Les valeurs mobilières sont constituées de différents placements financiers (actions, obligations, etc.).

Au 31.12.2013, la performance du portefeuille des valeurs mobilières s'élève à **+12,84%**, ce qui représente une des meilleures années enregistrées par la CAP. Elle est calculée en tenant compte de l'écart en pourcent entre la valeur boursière du portefeuille au 31.12.2012 et au 31.12.2013, des nouveaux investissements effectués, toutes valeurs et tous gestionnaires confondus.

### Obligations

Les obligations en francs suisses ont obtenu une performance négative, dans un contexte de hausse de taux, avec un résultat de -1,64%.

Les obligations en devises ont également souffert des hausses de taux, et la performance obtenue est de -2,58%. Globalement, les résultats obligataires de la CAP ont cependant été supérieurs aux indices de référence.

### Actions

Les actions ont continué sur la lancée de 2012 avec une performance de +25,65% pour les actions suisses, et de +19,85% pour les actions étrangères.

Ces résultats sont supérieurs aux indices, grâce aux bons résultats obtenus globalement par les gérants actifs, qui ont fait mieux que les indices de référence.

### Placements non traditionnels

Les placements non traditionnels ont également obtenu une performance positive de +4,07%, en grande partie alimentée par le bon comportement d'un fonds d'allocations dynamiques, en hausse de +9,5%, et des placements non cotés (private equity) en hausse de +7,3%.

La gestion alternative (hedge funds) a connu des résultats mitigés, alors que les investissements en matières premières ont « déçu », cependant, les portefeuilles ont été liquidés dans la deuxième partie de l'année, sous réserve de positions résiduelles et marginales, illiquides ou en cours de vente.

## Devises

La gestion active des devises, menée par les mandataires spécifiques, a été positive en 2013.

Les programmes en place ont permis de participer aux phases de hausse des devises par rapport au franc suisse, et ont été en mesure de limiter les pertes lors des phases de repli des devises sous-jacentes.

## Gestion des valeurs immobilières

Les valeurs immobilières comprennent l'ensemble des immeubles gérés en direct par la CAP. En 2013, la CAP n'a procédé à aucune nouvelle acquisition.

Au 31.12.2013, le parc immobilier est constitué de :

- 3'629 appartements
- 13'105 m<sup>2</sup> d'arcades
- 16'360 m<sup>2</sup> de bureaux – locaux artisanaux
- 8'039 m<sup>2</sup> de dépôts
- 3'011 places de parking et garages

Un certain nombre de travaux de rénovation-surélévation ont été entrepris pour un montant total

de CHF 3,98 mios, et des travaux d'entretien sur 345 logements ont été réalisés pour un montant global de CHF 3,61 mios.

## Valeur économique des immeubles

La valeur économique des immeubles est calculée selon la méthode dite des « cash flows actualisés ». Cette méthode permet de calculer une valeur des immeubles en tenant compte des investissements et des produits futurs.

En 2003, 2007 et 2011, cette méthode a été validée par des contre-expertises, confiées à trois consultants externes différents, qui ont confirmé la bonne fiabilité des données et analyses effectuées.

La valeur économique des immeubles s'élève, au 31.12.2013, à CHF 1'174,2 mios (contre CHF 1'147,2 mios en 2012) soit une augmentation de 2,42% (contre +2,69% en 2012) incluant la mise à jour de la valeur économique des immeubles et les travaux à plus-values.

## Revenu d'exploitation des immeubles

### *Recettes*

• Loyers encaissés	CHF	74'136'218
• Subventions reçues	CHF	1'043'651
• Variation de l'ajustement de valeur sur loyers à encaisser	<u>CHF</u>	<u>4'769</u>
	<b>CHF</b>	<b>75'184'638</b>

### *Charges*

• Intérêts hypothécaires	CHF	522'500
• Charges d'exploitation courantes et entretien	<u>CHF</u>	<u>22'026'461</u>
	<u>CHF</u>	<u>22'548'961</u>

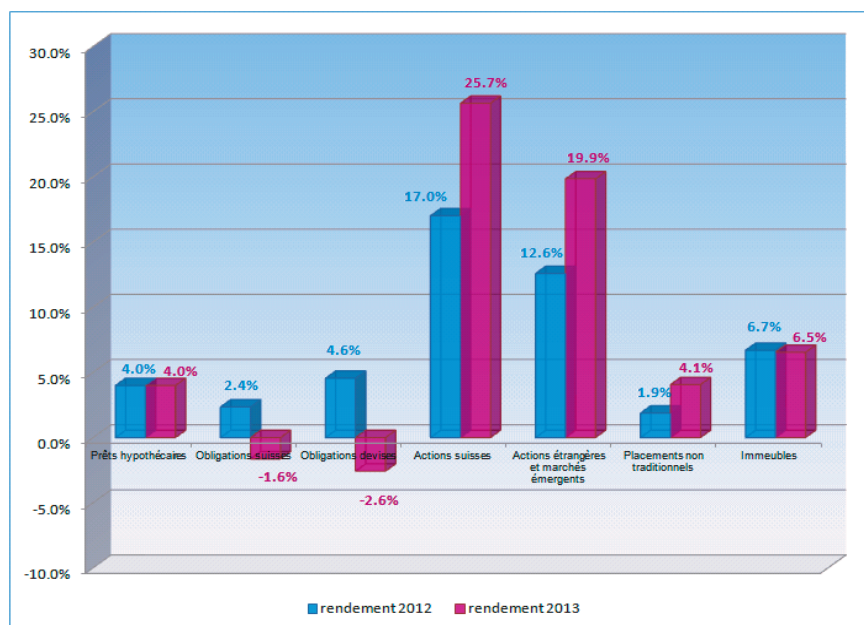
### Revenu net

CHF 52'635'677

## Rendement au 31 décembre par catégorie de placement

	2013	2012
<b>Valeurs mobilières</b>	12.84%	9.52%
(rendement calculé selon la méthode du taux de rendement interne)		
Obligations suisses	-1.64%	2.35%
Obligations devises	-2.58%	4.55%
Actions suisses	25.65%	17.02%
Actions étrangères et marchés émergents	19.85%	12.59%
Placements non traditionnels	4.07%	1.88%
<b>Valeurs immobilières</b>	<sup>1</sup> 6.54%	<sup>1</sup> 6.70%
(revenus annuels nets / (valeur économique moyenne ./ 1/2 revenus annuels nets))		
<b>Rendement global de la fortune</b>	<b>9.91%</b>	<b>8.19%</b>
(revenus annuels nets / (fortune moyenne ./ 1/2 revenus annuels))		

- <sup>1</sup> Ce calcul tient compte des revenus nets des immeubles (+4.40%) et de la mise à jour de la valeur économique des immeubles (+2.14 %).



## Gouvernance

### Actionnariat actif

Depuis plus de dix ans, grâce notamment au partenariat avec la Fondation Ethos et à son réseau international, la CAP exerce ses droits de vote d'actionnaire. En 2013, ils ont été effectués de la manière suivante :

#### Actions suisses :

- 103 assemblées générales ordinaires ou extraordinaires ;
- 1'056 résolutions soumises au vote.

#### Actions étrangères :

- 308 assemblées générales ordinaires ou extraordinaires ;
- 4'573 résolutions soumises au vote.

Les droits de vote ont été exercés en suivant les directives de la Fondation Ethos. A noter que la moitié de l'activité d'exercice des droits de vote concernent des sociétés suisses ou européennes.

### Engagement actif

En complément de l'exercice des droits de vote, la CAP a poursuivi sa participation à l'« Ethos Engagement Pool » qui regroupe près d'une centaine de caisses de pensions suisses. L'« Ethos En-

gagement Pool » permet de participer de manière active, conjointement avec d'autres investisseurs institutionnels, au développement du tissu économique suisse par le biais d'un dialogue avec les instances dirigeantes des sociétés cotées. Efficace, ce processus profite à toutes les parties prenantes de l'entreprise.

Les thèmes abordés en 2013 ont à nouveau concerné la gouvernance des entreprises, la transparence des rémunérations des instances dirigeantes, la responsabilité environnementale et sociale, et la chaîne des fournisseurs des sociétés industrielles.

### Investissements socialement responsables – Charte ISR

En complément à la Charte adoptée en 2011, il a été décidé en 2013 de ne plus investir dans les domaines des matières premières et des fonds de hedge funds, qui ont été définitivement mis en vente au cours de l'année 2013.

A fin 2013, plus de 95% des actifs de la CAP étaient gérés en phase avec les principes de la Charte.

## Loyauté dans la gestion de la fortune

Conformément à la législation fédérale, la CAP met en œuvre les règles en matière de loyauté dans la gestion, dont les principes ont été inscrits dans le règlement de placement. Elle applique les directives et la Charte de l'ASIP (dont elle est membre). Les mandataires qui agissent pour le compte de la Caisse en sont informés, et doivent également s'y conformer ou suivre des principes équivalents.

Pour l'exercice 2013, en application de ces règles, les personnes impliquées dans la gestion ont complété la déclaration périodique qui intègre notamment l'article 51b LPP et les articles 48f à 48l, et 49a de l'OPP2 modifiés en 2011.

## Contentieux

### Fondation Hypotheka

La CAP investit depuis une dizaine d'années par la Fondation Hypotheka dans des placements hypothécaires liés à des immeubles situés en Suisse.

La Fondation Hypotheka, avec laquelle collaborent près de

100 caisses de pension réparties dans toute la Suisse, gère pour plus d'un milliard de francs de placements hypothécaires. La Fondation a délégué toutes les activités opérationnelles à une société privée, la société Hypotheka SA.

En novembre 2013, la CAP a été informée que des malversations avaient été constatées au sein de la société en charge de gérer les prêts pour le compte de la Fondation Hypotheka.

La presse s'est fait l'écho de cette affaire. De fait, il ressort que des prêts ont fait l'objet d'une surévaluation artificielle de la valeur des immeubles permettant ainsi l'octroi d'un sur-financement indu.

A la fin de l'année 2013, l'Autorité de surveillance du canton de Genève (ASFIP), a procédé à la nomination de commissaires chargés de reprendre la gestion formelle de la Fondation.

La CAP a octroyé 14 prêts encore en cours à fin 2013, pour un solde de crédit de CHF 12'130'000.--. Jusqu'à la fin du mois d'octobre



2013, tous les paiements d'intérêts dus, les remboursements ainsi que les amortissements ont été effectués dans les délais, et tous les rapports transmis par la Fondation faisaient état d'une situation saine et sans contentieux.

Par contre, le paiement d'intérêts dus au 30 novembre 2013 n'a été que partiel, suite aux procédures engagées.

D'entente avec l'organe de révision, eu égard aux risques d'éva-

luation, et faute de connaître au jour de la clôture des comptes la portée exacte des malversations découvertes, la valeur à l'actif du bilan a été corrigée de 20% du solde des prêts résiduels, soit une moins-value de CHF 2,4 mios.

Par ailleurs, sur la base des éléments communiqués, il a été décidé de se porter partie civile dans la procédure pénale avec d'autres institutions de prévoyance, afin de préserver les intérêts de la CAP.



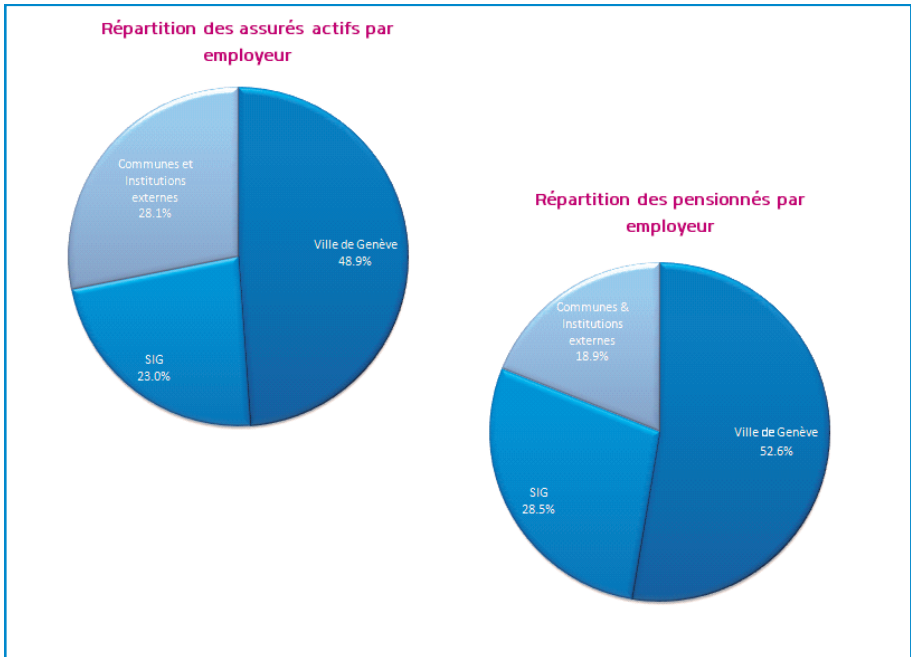
Immeuble Rond-Point de Plainpalais 7 à Genève

Photo : Claudio Merlini

## Prévoyance professionnelle / activité assurance

### Effectif des employeurs, des assurés et des pensionnés

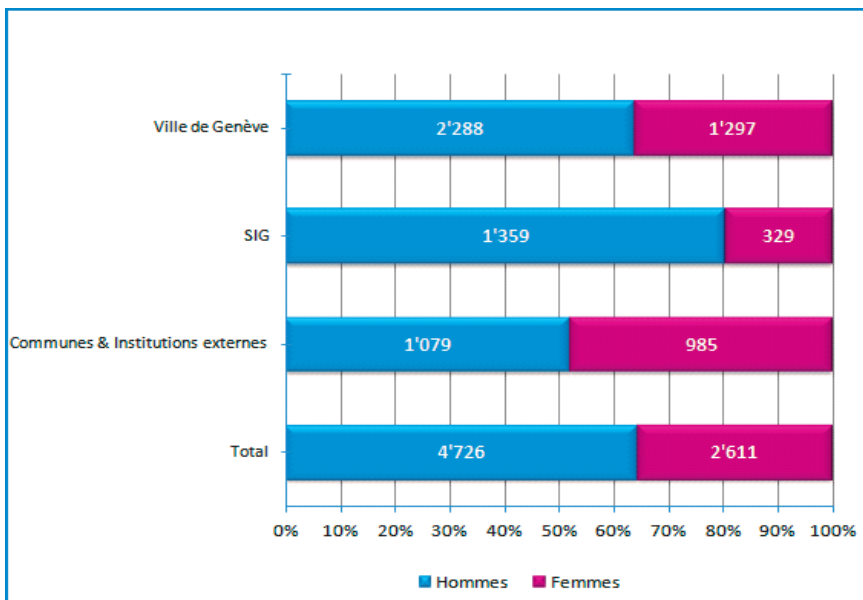
Au 31.12.2013 la Caisse comptait 47 employeurs, 7'337 assurés actifs (64% d'hommes et 36% de femmes), soit une hausse de 1,1%, et 4'528 pensionnés (60% d'hommes et 40% de femmes), soit une augmentation du nombre de pensions servies de 2,75%.



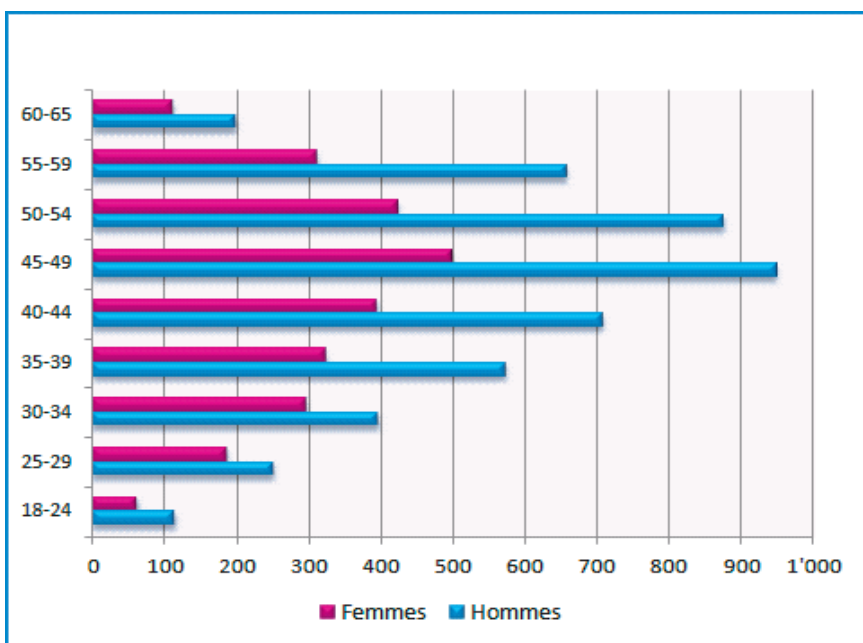
### Caractéristiques de l'assuré actif moyen

- Age : 45 ans et 1 mois
- Salaire de base : CHF 88'938,--
- Salaire assuré : CHF 68'019,--
- Prestation de libre passage : CHF 207'167,--
- Durée d'assurance projetée dès 62 ans : 29 ans et 6 mois
- Taux de rente de retraite projeté dès 62 ans : 59,073%

## Répartition des assurés actifs par sexe et par employeur



## Répartition des assurés actifs selon les classes d'âge



## Encouragement à la propriété du logement

Le nombre des retraits a diminué de 1% en comparaison à 2012. Ainsi, 86 personnes (âge moyen de 40 ans et 9 mois) ont prélevé en moyenne CHF 100'362.--, soit un total d'environ CHF 8,6 mios.

Sur les 86 prélèvements effectués, 33% concernent des logements en Suisse et 67% en France.

Entre 1995 et 2013, 1'537 personnes – soit près de 21% des assurés actifs présents au 31.12.2013 – ont prélevé un montant total d'environ CHF 152,7 mios.

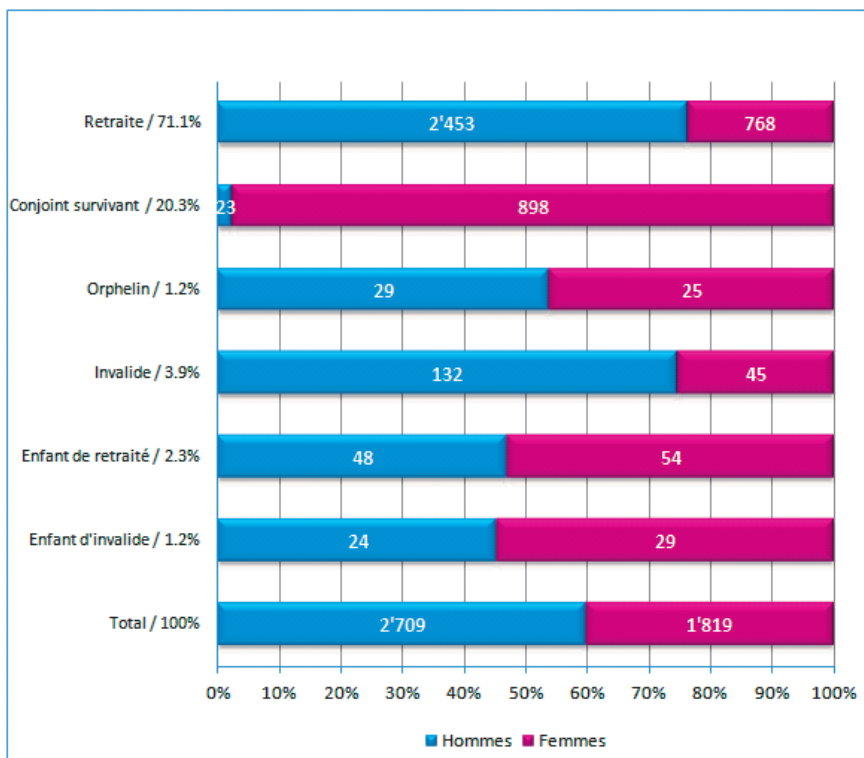
## Bénéficiaires de pensions

Au 31.12.2013, les prestations de vieillesse représentaient le 73,4% des rentes ouvertes, contre 26,6% s'agissant des prestations risques invalidité et décès. A elles seules, les rentes de vieillesse englobaient le 82,4% de la somme des rentes servies, contre 17,6% s'agissant des rentes de risques.

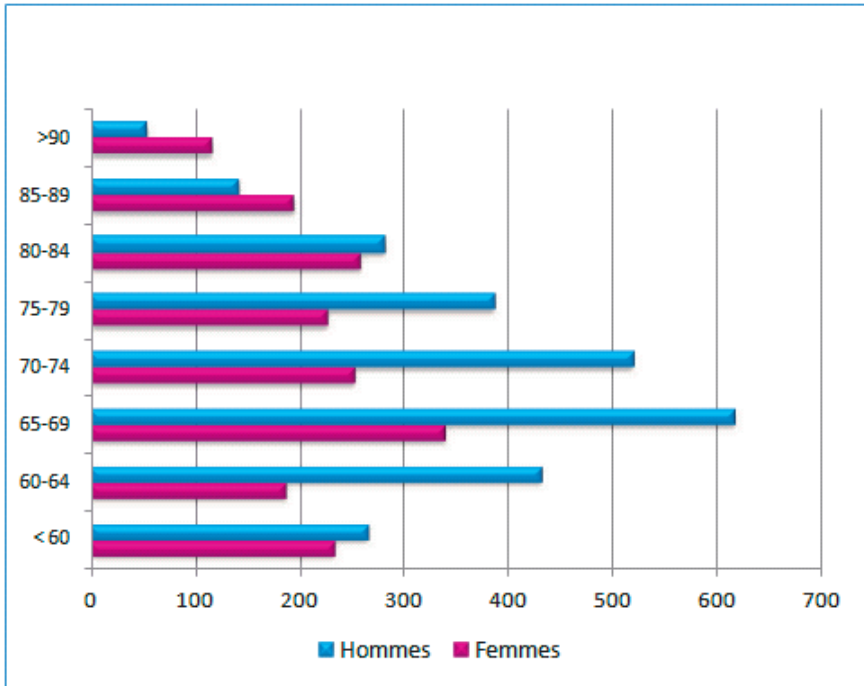
## Caractéristiques du retraité moyen

- Age : 72 ans et 3 mois
- Rente : CHF 44'840.-- formée à raison de 90,7% de la rente de base, et de 9,3% de la rente d'indexation

## Répartition par type de pension et par sexe



## Répartition des bénéficiaires de pensions selon les classes d'âge



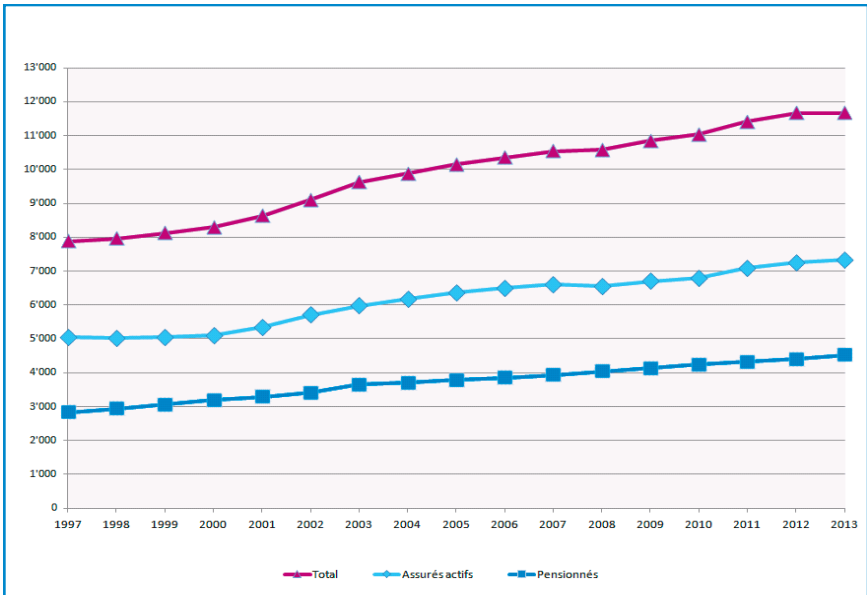
### Adaptation des pensions à l'évolution des prix

En application de la législation fédérale, le Comité de gestion a l'obligation de se prononcer, chaque année, sur l'adaptation des pensions à l'évolution des prix, en fonction des possibilités financières de la CAP. L'article 61 des statuts en vigueur jusqu'au 31.12.2013 définit les éléments qui doivent notamment être pris en compte pour cette décision.

Dans sa séance du 5 décembre 2013, le Comité de gestion a examiné ces éléments. Il a relevé que l'évolution de l'indice genevois des prix à la consommation de novembre 2012 à novembre 2013 était nulle.

En conséquence, le Comité de gestion a constaté qu'aucune indexation n'était possible en 2014. Cette décision a été communiquée aux pensionnés.

## Evolution de l'effectif des assurés-pensionnés 1997 à 2013



## Ratio assurés/bénéficiaires de pensions

Au 31.12.2013, le ratio assurés actifs/pensionnés a diminué de 1,8%, passant de 1,65 à 1,62. Ce même ratio a diminué de 9% depuis 1997, où il se situait à 1,78.



## Nouveau plan de prévoyance et changements des bases techniques et du taux technique

Le nouveau plan de prévoyance, identique pour les deux CPI, est entré en vigueur le 1er janvier 2014.

Il a également été procédé au changement des bases techniques au profit des « VZ 2010, projetées 2012 », reposant sur des données démographiques fournies par 21 caisses d'employeurs de droit public, ainsi qu'au changement du taux d'intérêt technique déterminant pour les capitaux de prévoyance des pensionnés qui a été abaissé de 4% à 3,5%, conformément aux recommandations de l'expert en prévoyance professionnelle.

S'agissant des capitaux de prévoyance des assurés actifs, une provision pour taux d'intérêt technique différencié a été constituée. Elle correspond à la différence entre les capitaux de prévoyance des assurés actifs déterminés avec un taux d'intérêt technique de 3,5% et les mêmes capitaux de prévoyance détermi-

nés avec un taux d'intérêt technique de 4%.

## Organisation de la CAP

La CAP était gérée jusqu'à fin 2013 par un Comité de gestion, des Commissions formées par le Comité de gestion, auxquelles étaient déléguées des tâches, d'un Bureau et d'un Secrétariat chargé d'administrer et de gérer les affaires courantes.

Le Comité de gestion était formé de 9 représentants élus par les assurés, et de 9 représentants désignés par les employeurs.

Assistaient également aux séances avec voix consultative : un représentant des pensionnés désigné par l'association des retraités, les responsables des ressources humaines de la Ville de Genève et des Services industriels de Genève, et la direction de la Caisse.

La présidence du Comité de gestion était assurée en alternance par un représentant du Conseil administratif de la Ville de Genève et un membre du Conseil d'administration des Services industriels de Genève.



Le Bureau était formé du président (P), du vice-président (VP), du secrétaire (S) désigné parmi les représentants des assurés, ainsi que d'un deuxième représentant des assurés (M). Il préparait les séances du Comité de

gestion et prenait des décisions dans les domaines qui lui étaient délégués par ce dernier.

## Composition du Comité de gestion au 31 décembre 2013

### Représentants des employeurs

#### *Ville de Genève*

Sandrine SALERNO (P)  
Rémy PAGANI  
Philippe KREBS

#### *SIG*

Alberto ALIPRANDI (VP)  
Marcel RUEGG

#### *Etat de Genève*

Didier BROSSET  
Myriam BLANC

#### *Communes*

Barthélémy ROCH  
Gilbert VONLANTHEN

### Représentants des assurés

#### *Ville de Genève*

Robert THOMET (S)  
Maria GOMEZ  
Nicolas MORO  
Simon-Pierre KELLER

#### *SIG*

Louis CARMINATI (M)  
Patrick SCHAUB  
Pascal BOLAY

#### *Communes*

Patrick RUETTIMANN  
Christine LUZZATTO

### Assistent aux séances avec voix consultative

Daniel POSCIA (représentant des retraités)  
Dalcinda GARRIDO (RH Ville de Genève)  
Robert MONIN (RH SIG)

## Commissions constituées

Commission finances & placement, président : Louis CARMINATI

Commission immobilière, président : Robert THOMET

Commission technique et juridique, présidente : Maria GOMEZ

Commission médicale, pas de présidence

Comité de pilotage stratégique\*, président : Louis CARMINATI

*\*[en charge du suivi du projet CAP]*

## Secrétariat

Au 31.12.2013, il était composé de 20 personnes.

Administratrice :	Norma MAGRI
Secrétaire adjoint :	Nicolas NUSSBAUM
Assistante de direction :	Karine BARTHE
Responsable section assurance :	Mauro CAMOZZATO
Responsable section location :	Isabelle MARGUERETTAZ
Responsable section travaux :	Didier PROD'HOM
Responsable section comptabilité :	Jean-Charles BEVILACQUA

## Qui gère votre dossier d'assurance ?

Nom de famille	Personne de contact	Coordonnées
... entre A et B	Cristina Quiblier	Tél. 022 338 10 36 <a href="mailto:cristina.quiblier@cap-prevoyance.ch">cristina.quiblier@cap-prevoyance.ch</a>
... entre C et G	Fabienne Noël	Tél. 022 338 10 34 <a href="mailto:fabienne.noel@cap-prevoyance.ch">fabienne.noel@cap-prevoyance.ch</a>
... entre H et O	Carla Iuliano	Tél. 022 338 10 35 <a href="mailto:carla.iuliano@cap-prevoyance.ch">carla.iuliano@cap-prevoyance.ch</a>
... entre P et Z	Vanessa George	Tél. 022 338 10 33 <a href="mailto:vanessa.george@cap-prevoyance.ch">vanessa.george@cap-prevoyance.ch</a>

